

14-AVR-2003

**CHEM-AQUA<sup>®</sup>**  
**CB 9099**  
**Microbiocide**

**COMMERCIAL**

NON CONÇU POUR USAGE DOMESTIQUE OU REVENTE

**COMPRIMÉS DE CHLORE STABILISÉ**

Microbiocide conçu pour contrôler les films organiques d'algues, de bactéries et de champignons dans l'eau de recirculation des appareils de refroidissement et de condensation.

GARANTIE :

Trichloro-s-Triazinetrione.....100%  
Teneur en chlore actif..... 90%

MISE EN GARDE  
POISON - CORROSIF

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 22.7 Kg/50 lbs.

NO D'HOMOLOGATION DE PRODUIT ANTIPARASITAIRE 27391

CHEM-AQUA  
Div. de NCH Canada Inc.  
253 Orenda Road,  
Brampton, Ontario L6T 1E6

## MODE D'EMPLOI

**CB 9099** aide à contrôler les dépôts de bactéries, de champignons et d'algues dans les condensateurs évaporatifs, les échangeurs de chaleur, les tours de refroidissement commerciales et industrielles, les fontaines ornementales, les systèmes d'influent tels les filtres à circulation d'eau continue, les lagunes et les laveurs industriels. Ce produit peut être ajouté dans le système en continu ou en intermittence, tel que requis en fonction des grandes variétés d'appareils de dissolution de comprimés (alimentateurs, sacs, seaux, etc.) ou par dépôt direct des comprimés dans l'eau à un point d'injection où les comprimés dissouts seront mélangés uniformément. La fréquence d'alimentation ainsi que la durée dépendront de la gravité de la contamination. Les systèmes très encrassés doivent être nettoyés avant le début du traitement.

### CONTRÔLE DES BACTÉRIES, DES CHAMPIGNONS ET DES ALGUES.

#### *Traitement choc ou intermittent*

**DOSE INITIALE:** Si le système est encrassé de façon perceptible, ajouter les comprimés de **CB 9099** à raison de 0,6 à 1,2 kg (3 à 6 comprimés) pour 10 000 litres d'eau (60 à 120 ppm) du système pour obtenir 1 à 5 ppm d'halogène résiduel total en tant que chlore, tel que mesuré par une trousse d'analyse appropriée. Répéter la dose jusqu'à l'obtention du résidu en question.

**DOSE SUBSÉQUENTE:** Dès la preuve d'un contrôle microbien, ajouter les comprimés de **CB 9099** à raison de 0,12 à 0,6 kg (1/2 à 3 comprimés) pour 10 000 litres (12 à 60 ppm) du système, pour obtenir 1 ppm d'halogène résiduel total en tant que chlore, tel que déterminé par le biais d'une trousse d'analyse appropriée. Répéter la dose jusqu'à l'obtention du résidu en question.

#### *Méthode d'alimentation continue*

**DOSE INITIALE:** Si le système est encrassé de façon perceptible, ajouter des comprimés de **CB 9099** à raison de 0,6 à 1,2 kg (3 à 6 comprimés) pour 10 000 litres d'eau (60 à 120 ppm) du système pour obtenir 1 à 5 ppm d'halogène résiduel total en tant que chlore, tel que mesuré par le biais d'une trousse d'analyse appropriée. Répéter la dose jusqu'à l'obtention du résidu en question.

**DOSE SUBSÉQUENTE:** Dès la preuve d'un contrôle microbien, ajouter les comprimés de **CB 9099** à raison de 0,12 à 0,6 kg (1/2 à 3 comprimés) pour 10 000 litres (12 à 60 ppm) du système, pour obtenir 1 ppm d'halogène résiduel total en tant que chlore, tel que déterminé par le biais d'une trousse d'analyse appropriée. Répéter la dose jusqu'à l'obtention du résidu en question.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit de contrôle doit strictement être utilisé selon les instructions de l'étiquette. Utiliser ce produit de contrôle dans des conditions non sécuritaires constitue une infraction à la loi sur les produits antiparasitaires.

**PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Agent oxydant puissant. Peut causer un incendie ou une explosion s'il est contaminé. Des gaz dangereux se forment si ce produit est mélangé à de l'acide. Ne pas mélanger avec tout autre produit chimique. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Nocif si ingéré. Fermer le contenant après l'emploi et l'entreposer dans un endroit frais et sec.

**PREMIERS SOINS:** Si le produit a éclaboussé les yeux ou la peau, rincer à fond avec de l'eau pendant 15 minutes. En cas de contact oculaire, consulter un médecin. Si ingéré, faire boire un verre de lait ou d'eau. Appeler IMMÉDIATEMENT un médecin ou un centre antipoison. Apporter le contenant ou l'étiquette, ou prendre note du nom du produit et du numéro d'enregistrement de produit antiparasitaire au moment de consulter un médecin.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Traiter symptomatiquement.

### **ÉLIMINATION**

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter la solution de rinçage sur le site de traitement.
2. Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage additionnel du contenant nécessaire avant son élimination.
3. Rendre le contenant vide impropre à tout autre usage.
4. Éliminer le contenant en vertu des règlements provinciaux.
5. Pour toute information au sujet de l'élimination du produit superflu ou excédentaire, ainsi qu'en cas de déversement, communiquer avec le fabricant ou avec le bureau de réglementation provincial.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.